

2026 03 10

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	14

Date de la convocation
27/02/2026

Date d'affichage
13/03/2026

Objet de la délibération
Finances : Adoption du budget primitif 2026 Budget annexe forêt

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le dix mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène BAUD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Charles-Emmanuel PELLETIER donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN

Étaient absents :

Nathalie CASTILLON
Claude GAULARD
Christian MOREL
Franck NICOLAS
Margaux PRAOM, excusée
Philippe RIGAL
Violette SEGARD

Nadine SAUVONNET a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances pour 2026 ;

Vu la délibération actant le passage des budgets communaux de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la note synthétique de présentation budgétaire adressée aux élus le 27 février 2026 ;

Considérant que la section de fonctionnement présente un solde excédentaire, notamment grâce à la reprise de l'excédent des exercices antérieurs, permettant ainsi de garantir une gestion prudente et de faire face aux échéances de la dette communale ;

Considérant que la section d'investissement s'équilibre entre dépenses et recettes, assurant ainsi la continuité des projets engagés tout en maintenant une trajectoire financière maîtrisée ;

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les budgets annexes 2026 ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité d'opérer des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT), cette délégation devant être renouvelée chaque année lors du vote du budget primitif ;

Considérant que, dans le cadre de cette délégation, le Maire est tenu d'informer l'Assemblée délibérante des ajustements budgétaires opérés lors de la séance la plus proche ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- D'APPROUVER et VOTER par chapitre le Budget Annexe Forêt 2026 ;
- D'ADOPTER les deux sections comme présentées ci-dessous ;
- D'AUTORISER le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement sur le budget communal, budget annexe du périscolaire et budget forêt sous nomenclature M57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES			RECETTES	
Intitulé	BP 2026		Intitulé	BP 2026
011-Charges à caractère général	194 110.00 €		70-Produits des services et du domaine	105 550.00 €
012-Charges de personnel	0.00 €		74-Subvention d'exploitation	0.00 €
66-Charges financières	0.00 €		77-Produits exceptionnels	0.00 €
67-Charges exceptionnelles	5 000.00 €			
Total dépenses réelles de fonctionnement	199 110.00 €		Total recettes réelles de fonctionnement	105 550.00 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €		042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
023-Virement à la section d'investissement	104 000.00 €			
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	104 000.00 €		Total recettes d'ordre de fonctionnement	0.00 €
			002-Excédent de fonctionnement reporté de 2025	407 827.36 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	303 110.00 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	513 377.36 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			Suréquilibre	210 267.36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES			RECETTES		
Intitulé	BP 2026	RAR 2025	Intitulé	BP 2026	RAR 2025
21-Immobilisations corporelles	104 000.00 €	11 845.24 €	13-Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
Total dépenses réelles d'investissement	104 000.00 €	11 845.24 €	1068-Affectation du résultat au 1068	21 216.65 €	
			Total recettes réelles d'investissement	21 216.65 €	0.00 €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €		021-Virement de la section de fonctionnement	104 000.00 €	
Total dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €		040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	
			Total recettes d'ordre d'investissement	104 000.00 €	
001 Déficit d'investissement reporté 2025	9 371.41 €	0.00 €			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	113 371.41 €	11 845.24 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	125 216.65 €	0.00 €

TOTAL BP 2026 (+RAR 2025)

125 216.65 €

TOTAL BP 2026 (+RAR 2025)

125 216.65 €

Et seront signés par les membres présents.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 10 mars 2026
Monsieur le Maire de Saône,
Benoît VUILLEMIN

DESTINATAIRES :
PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État